

Compte rendu réunion groupe de travail "évolution du statut d'EGD" du 10.11.09

Participants : M.Monsauret, M.Vasseur, M.Nebas, M.Cadic, M.Bertin, Mme Roullin, Mme Routier, Mme Porta, Mme D'Angelin, Mme Cecillon

Veillez trouver ci-dessous les différents points évoqués lors de notre réunion de travail sur les possibilités d'« **Evolution du statut d'EGD** »

1- Le constat :

Le statut actuel des EGD est très contraignant et manque de flexibilité. En revanche, il facilite la participation des personnels aux concours internes et assure la continuité des carrières ainsi que le cumul des points de retraite. Les établissements en gestion directe ne sont en fait que les gestionnaires secondaires car l'ensemble des comptes est centralisé au niveau de l'AEFE. Cette centralisation a été mise en place depuis 1998 pour éviter les abus de gestion.

En préambule, le Proviseur souhaite réaffirmer qu'il n'est pas question de parler de privatisation du Lycée mais bien de voir comment donner davantage de flexibilité à l'établissement dans sa gestion quotidienne. Il souhaite travailler dans le respect du service public. Il demande que Monsieur Bertin fasse un démenti sur l'information qu'il a fournie à tous les professeurs à travers le listing e-mail du Lycée.

L'inquiétude de Monsieur Bertin porte essentiellement sur les avantages acquis des enseignants et souhaite avoir l'assurance que l'évolution du statut du Lycée n'aura pas d'implication négative pour les personnels.

Les parents d'élèves confirment la nécessité de faire évoluer le statut du Lycée car l'établissement manque terriblement de flexibilité. Alors que les frais de scolarité couvrent environ 70% des couts, les choix budgétaires sont faits par l'AEFE. La question de la saturation des locaux est un problème récurrent et le Lycée n'a pas actuellement la possibilité d'engager un emprunt seul ou avec des partenaires privés. Il en est de même pour tous les gros travaux de rénovation que nous ne pouvons pas financer avec un emprunt (chauffage, toiture, restauration...).

Le rôle du proviseur d'une EGD est complexe car il doit justifier son action auprès de trois acteurs : l'AEFE, l'Ambassadeur et le Conseil d'Etablissement.

2- Les propositions :

Le proviseur souhaite simplifier le fonctionnement de l'EGD sur deux aspects :

- Travailler sur un montant de masse salariale globale (70% du Budget actuel du Lycée)

Par exemple au collège : $1,4 \text{ prof par élève} \times \text{nombre d'élèves} = \text{Budget de l'établissement}$, pour ensuite donner la responsabilité de la répartition des postes à l'établissement.

L'objectif serait de donner davantage de souplesse à l'établissement et dans le même temps davantage de responsabilité dans ses choix. Actuellement, l'AEFE a engagé une expérimentation avec 6 établissements dans le monde pour améliorer la gestion des EGD.

- Clarifier le statut juridique du Lycée

Complexité d'une double juridiction française et anglaise pour les contrats de travaux, assurances...

Le proviseur suggère également de mener une réflexion pour une meilleure utilisation des instances en place, à privilégier avant de créer de nouvelles instances.

Monsieur Cadic confirme les difficultés de gestion rencontrées par les EGD. Le système est trop lourd, personne n'est satisfait.

Les parents ne participent pas aux décisions budgétaires, les élus n'ont pas le droit de vote... Il propose le concept d'Etablissement en Gestion Démocratique.

Madame Cecillon propose que l'on puisse mutualiser les moyens sur Londres. Il faut donner au Lycée les moyens d'investir dans des nouveaux locaux. En effet, le Lycée vit en permanence sous la pression des effectifs et si les initiatives en primaire voient le jour, l'ouverture de classes de collège et sans doute à terme de lycée est beaucoup plus problématique. Au final, le Lycée doit gérer l'urgence en permanence. Si l'ouverture du nouveau site de Kentish Town est très positive, la question des effectifs au secondaire et de la saturation des locaux à South Kensington reste d'actualité.

Les contraintes de gestion d'une EGD rendent difficile la gestion du Lycée à moyen et long terme.

La question est posée de revoir le fonctionnement des instances existantes pour mieux prendre en compte l'avis de tous les acteurs du Lycée : revoir le rôle de la commission du secondaire, créer une commission permanente. Le problème est la multiplication des instances et des réunions. Une idée serait de préparer les ODJ en amont. La co-gestion existe en Allemagne et fonctionne bien avec des équipes en place pour 7 ans.

En résumé, l'évolution du statut d'EGD devrait prendre en compte les suggestions suivantes :

- **Garantie de l'état, qualité des enseignants, continuité des carrières des enseignants (taxes et retraites en France)**
- **Gestion de la masse salariale en fonction du nombre d'élèves (quota d'heures global)**
- **Création d'un « Comité exécutif » assurant la représentation de tous les acteurs du Lycée (direction, enseignants, parents,...)**

L'objectif est de donner à ce comité les moyens de faire les choix stratégiques de manière démocratique et d'être une force de proposition pour le CE : nombre d'élèves, nombre de classes, offre pédagogique, frais de scolarité, investissements...

- **Statut Juridique d'un établissement public avec autonomie financière pour permettre des investissements Public/Privé (par exemple EPAF)**

Monsieur Cadic soumettra au Conseil d'Administration de l'AEFE du 25/11/09 les propositions d'évolution en matière de Gestion de la masse salariale et de création d'un Comité exécutif.